



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 24 00045

Date de dépôt : 20/07/2024

Demandeur : Monsieur MASSON LAURENT

Pour : **Modification de clôtures sur rues :
soubassement surmonté d'éléments horizontaux**

Adresse du terrain : 68 Bis Rue Pasteur
à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/053
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 20/07/2024 par Monsieur MASSON LAURENT demeurant 68 BIS RUE PASTEUR à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 26/07/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la modification de la clôture : soubassement surmonté d'éléments horizontaux ;
- sur un terrain situé 68 Bis Rue Pasteur à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 26 juillet 2024

Le Maire

Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT